

RCS : CAYENNE Code greffe : 9731

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

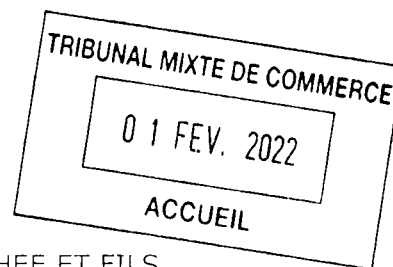
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00058 Numéro SIREN : 303 195 200 Nom ou dénomination : ANTOINE ABCHEE ET FILS
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2022 sous le numéro de dépôt 268

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAYENNE**

23 rue du Lieutenant Goinet
97300 Cayenne



ANTOINE ABCHEE ET FILS
8 R DU VIEUX PORT
97332 CAYENNE

N° de Refus : 2021-650 (2021TP0008704)

Société : ANTOINE ABCHEE ET FILS (1974B00058)

Date de clôture de l'exercice : 30/09/2020

Contrôleur : genissaa

**NOTIFICATION DE DECISION DE REFUS D'ENREGISTREMENT
DE DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

Nous avons le regret de vous aviser que votre demande d'enregistrement déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Cayenne n'est pas conforme aux dispositions applicables :

Pour toute question sur ce rejet, veuillez nous adresser un mail à l'adresse dca@greffe-tc-cayenne.fr

Les motifs de refus sont les suivants :

- Joindre un ex. du bilan : actif, passif
- Joindre un ex. du rapport de gestion
- Joindre un ex. de la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et de la résolution d'affectation votée
- Autres ou précisions complémentaires :

Veuillez nous faire parvenir l'affectation du résultat signé en original, le bilan certifié conforme, le PV en original signé ainsi que le rapport de gestion signé en original.

- Joindre un chèque de 2,25 euros pour les frais de refus

Délivré à Cayenne, le 30 juillet 2021

Le Greffier,

Rappels :

Tout dépôt de comptes annuels est à faire en un exemplaire daté et certifié conforme par le représentant légal.

Vous disposez d'un délai de deux semaines pour régulariser, passé ce délai votre dossier vous sera retourné.

Il est indispensable de déposer des documents lisibles, de mentionner la dénomination complète, le siège social et le numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les documents ne doivent comporter ni agrafe, ni attache.

Retourner ce document avec le complément de dossier.

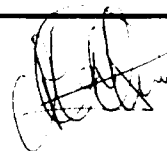


Cayenne, le 1^{er} février 2022

DEPOT DES COMPTES ANNUELS SAF AU 30/09/2020

- EXTRAIT PROCÈS-VERBAL
- PV CARENCE AG AU 29/03/021
- TEXTE DES RÉSOLUTIONS
- RAPPORT DE GESTION
- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Reçu le :



EXTRAIT PROCES-VERBAL

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 22 AVRIL 2021**

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2020

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2020 ;
- des comptes dudit exercice, tels que présentés par le Président ;
- du rapport du Commissaire aux comptes

Approuve les comptes et le bilan afférents à l'exercice considéré tels qu'ils viennent de lui être présentés.

Donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice au Président.

Vote pour : 7 voix représentant 40.000 action /80.000

Votre contre : 3 voix représentants 30.000 actions /80.000

Abstention : 1 voix représentant 10.000 actions / 80.000

Cette résolution est adoptée à la majorité simple.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale déclare avoir pris connaissance du résultat de l'activité de la Société pour l'exercice clos le 30 Septembre 2020 soit un bénéfice d'un montant de 24.045 euros décide de l'affecter en totalité **au compte Report à Nouveau.**

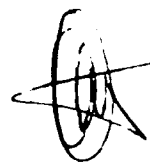
Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes au titre des trois précédents exercices ainsi qu'il suit :

Néant au titre de l'exercice clos le 31/12/2017

Néant au titre de l'exercice clos le 30/09/2018

400.000 € au titre de l'exercice clos le 30/09/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.





SEPTIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et de toutes autres pièces relatives aux opérations décidées pour faire tous dépôts et formalités de publication et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

**Le Président
Monsieur Gabriel Gaby ABCHEE**





**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

**PROCÈS –VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2021**

*L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-neuf Mars,
A 9 heures,*

Les Associés de la Société Antoine Abchée & fils se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gabriel Gaby ABCHEE, en sa qualité de Président de la Société.

La Société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Sont présents : Nicolas ABCHEE - François ABCHEE - Gabriel Gaby ABCHEE - Patrick ABCHEE

Sont représentés : Michel ABCHEE – Antoine ABCHEE – Pascal ABCHEE

Le président constate que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent ensemble 40.000 actions sur les 80.000 actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 50% inférieur au quorum de 75% des actions composant le capital social exigé sur première convocation d'une Assemblée Générale comme stipulé au § 25.2 de l'article XXIV des statuts.

En conséquence, l'Assemblée ne peut valablement délibérer.

LE PRÉSIDENT

Monsieur GABY ABCHÉE

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 22 AVRIL 2021**

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président sur la gestion de la Société ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2020 et quitus au Président ;
- Affectation et répartition du résultat ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation des dépenses et charges non déductibles conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts ;
- Approbation de la rémunération du Président et du Directeur Général ;
- Renouvellement des Membres du Comité d'Actionnaire ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2020

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2020 ;
- des comptes dudit exercice, tels que présentés par le Président ;
- du rapport du Commissaire aux comptes.

Approuve les comptes et le bilan afférents à l'exercice considéré tels qu'ils viennent de lui être présentés.

Donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice au Président.

Vote pour : 7 voix représentant 40 000 actions / 80 000

Vote contre : 3 voix représentant 30 000 actions / 80 000

Abstention : 1 voix représentant 10 000 actions / 80 000

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présentes et représentées

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale déclare avoir pris connaissance du résultat de l'activité de la Société pour l'exercice clos le 30 Septembre 2020 soit un bénéfice d'un montant de 24.045 euros décide de l'affecter en totalité **au compte Report à Nouveau.**

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes au titre des trois précédents exercices ainsi qu'il suit :

Néant au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 ;

Néant au titre de l'exercice clos le 30/09/2018 ;

400.000 € au titre de l'exercice clos le 30/09/2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce approuve lesdites conventions.

Vote pour : 7 voix représentant 40 000 actions / 80 000

Vote contre : 3 voix représentant 30 000 actions / 80 000

Abstention : 1 voix représentant 10 000 actions / 80 000

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présentes et représentées

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la rémunération allouée au Président et au Directeur Général

L'Assemblée Générale approuve, en son principe et montant, la rémunération allouée au Président ainsi qu'au Directeur Général au titre de l'exercice écoulé, à savoir :

(i) Rémunération allouée à Monsieur Gaby ABCHEE, Président, :

Fixe de 7.000 € brut mensuel + Prime de 5% assise sur le résultat net de l'exercice :

Soit un montant total de 84 000 € brut - 1 200 brut

(ii) Rémunération allouée à Monsieur Nicolas ABCHEE, Directeur Général :

Fixe de 1.000 € brut mensuel

Soit un montant total de 12.000 € brut.

L'Assemblée Générale décide de reconduire, au titre de l'exercice clos le 30/09/2021, ces modalités de rémunération, soit :

- un Fixe de 7.000 € brut mensuel - une Prime de 5% assise sur le résultat net de l'exercice alloué à la Présidence
- un Fixe de 1.000 € brut mensuel alloué au Directeur Général.

Vote pour : 7 voix représentant 40 000 actions / 80 000

Vote contre : 3 voix représentant 30 000 actions / 80 000

Abstention : 1 voix représentant 10 000 actions / 80 000

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présentes et représentées

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Sort des dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Vote pour : 7 voix représentant 40 000 actions / 80 000

Vote contre : 3 voix représentant 30 000 actions / 80 000

Abstention : 1 voix représentant 10 000 actions / 80 000

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix présentes et représentées

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat des membres du Comité d'actionnaire

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président et de l'arrivée à leur terme de chacun des mandats des Membre du Comité d'actionnaire hors celui du Président, membre de droit, décide, sur proposition de chacun des quatre collèges d'actionnaires, de renouveler et ou de nommer les membres ci-dessous désignés au Comité d'actionnaires pour une période de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

En conséquence, sont reconduits ou nommés dans leurs fonctions,

- sur proposition du collège d'actionnaire I :
 - o Monsieur Michel Abchée né le 05 février 1967 à Tripoli ;
 - o Monsieur Pascal Abchée né le 08 avril 1972 à Tripoli ;
- sur proposition du collège d'actionnaire II :
 - o Monsieur Joseph Abchée né le 1^{er} janvier 1967 à Zghorta ;
 - o Monsieur Jean Abchée né le 06 mai 1935 à Fort-de-France ;
- sur proposition du collège d'actionnaire III :
 - o Monsieur André Abchée né le 19 février 1966 à Cayenne ;
 - o Monsieur Albert Abchée né le 19 février 1966 à Cayenne ;
- sur proposition du collège d'actionnaire IV :
 - o Monsieur Patrick Abchée né le 09 août 1974 à Tripoli ;
 - o Monsieur Nicolas Abchée né le 24 avril 1981 à Cayenne.

Chacun d'eux déclare accepter le mandat qui vient de leur être confié et précise qu'ils ne sont frappés d'aucune mesure ou incapacité les empêchant d'exercer la fonction.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

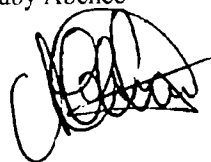
SEPTIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et de toutes autres pièces relatives aux opérations décidées pour faire tous dépôts et formalités de publication et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président
M. Gaby Abchée





CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

RAPPORT DE GESTION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 MARS 2021

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice écoulé, en terme d'activité et de chiffre d'affaires réalisé a été impacté par la crise sanitaire du COVID 19 nonobstant la circonstance que l'activité de notre entreprise ayant été jugée comme prioritaire par les Autorités locales, nous avons pu échapper aux mesures générales de fermetures des entreprises prises à l'appui du confinement de la population.

Dans le cadre des mesures financières et sociales étatiques d'accompagnement des entreprises, la Société a bénéficié d'un prêt bancaire « PGE » d'un montant de 2.356 K€ et du dispositif de chômage partiel.

Elle a aussi bénéficié d'une aide de la CTG sous la forme d'un prêt moyen terme d'un montant de 1 000 K€ dans le cadre du financement d'un besoin en trésorerie au titre du Fond Régional d'Avance Remboursable (FRAR).

Plus spécifiquement, s'agissant de l'intensité de son activité, la Société a développé l'activité de négoce de produits crevettiers et poissons non pêchés localement ce qui a permis de compenser quelque peu le recul des ventes de produits locaux.

Nos coûts d'exploitation ont été contenus.

Le résultat d'exploitation demeure bénéficiaire à hauteur de 7.863 €

Après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, notre résultat net est un bénéfice d'un montant de 24.045 €.

II. EVENEMENTS SURVENUS AU COURS ET DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Mise en place des locations de chalutiers à la SPGS.

[Signature]

III. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

3.1 Méthodes d'évaluation et mode de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

3.2 Exposé sur les résultats économiques et financiers

a. Présentation du compte de résultat

	2020	2019
	12 mois	12 mois
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
Vente de marchandises	1.493.596	1.770
Production vendue biens	7.426.534	9.239.177
Production vendue services	605.424	186.581
Chiffre d'affaires nets	9.525.553	9.427.528
Production stockée	188.246	117.782
Production immobilisée	30.586	37.590
Subventions d'exploitation	713.315	894.870
Reprise sur amort. et provisions	429.913	25.313
Autres produits	1.880	47.326
TOTAL	10.952.493	10.550.469
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de marchandises	1.992.775	174.529
Variations de stock	(969.013)	(172.760)
Achat de matières lères	4.879.539	5.128.899
Variations de stock	299.133	(270.793)
Autres achats et charges externes	1.690.546	2.335.430
Impôts, taxes et versements assimilés	194.653	289.120
Salaires et traitements	1.508.634	1.682.412
Charges sociales	209.005	213.926
Dotations aux amortissements sur Immo	776.260	459.071
Dotations aux provisions sur Immo	24.152	9.975
Dotations aux provisions sur actif circ.	146.666	79.604
Autres charges	191.281	12.539
TOTAL	10.944.630	9.941.952

D'où un résultat d'exploitation de 7.863 euros contre 608.517 euros lors de l'exercice clos le 30 Septembre 2019.

Les opérations financières et les opérations exceptionnelles se présentent de la manière suivante :

	2020	2019
Les produits financiers	81.337	107.564
Les charges financières	107.819	164.767
Les produits exceptionnels	177.397	85.140
Les charges exceptionnelles	134.732	11.082

Compte tenu de ces diverses opérations, les résultats de l'exercice se présentent ainsi :

Résultat d'exploitation	7.863	608.517
Résultat financier	(26.482)	(57.203)
Résultat exceptionnel	42.664	74.059
Impôt sur les Bénéfices	0	0
RESULTAT NET COMPTABLE	24.045	625.373

3.3 Présentation du bilan

Le total bilan actif ressort à 13 953 828 euros et se décompose comme suit :

- actif immobilisé de 4 820 884 euros.
- actif circulant de 9 132 944 euros.

Le total bilan passif ressort à 13 953 828 euros et se décompose comme suit :

- capitaux propres à 4 986 068
- dettes à 8 967 759 euros.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT

1. Résultat de l'exercice et proposition d'affectation

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 24.045 euros.
Au compte Report à Nouveau.

2. Montant des dividendes distribués

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été procédé à une seule distribution de dividendes lors des trois précédents exercices :

- néant au titre de l'exercice clos le 31/12/2017
- néant au titre de l'exercice clos le 30/09/2018
- 400.000 € au titre de l'exercice clos le 30/09/2019



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

V. CHARGES ET DEPENSES SOMPTUAIRES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquets du Code Général des impôts, nous vous précisons que la société n'a exposé aucune dépense non déductible du résultat fiscal au titre de l'exercice écoulé.

VI. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

VII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 30/09/2020 le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et clients se décomposent, par date d'échéance, comme suit :

FOURNISSEURS

(/tableau ci annexé

CLIENTS

(/tableau ci annexé

VIII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société possède 100% du capital de la SNC « CFPN LOCATION » société créée à l'époque pour l'acquisition en défiscalisation d'un bateau de pêche loué à la SAF. Le bateau dénommé « la Caraibéenne 2 » est à ce jour totalement amorti. Cette société est en cessation d'activité.

Notre Société est également propriétaire de 99% des parts sociales de la SCI « SAF DDC », société civile immobilière. Cette Société a été créée pour l'acquisition d'un bien immobilier en cours de réalisation à ce jour.

IX. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous invitons à vous prononcer sur les conventions qui entrent dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Les opérations ci-dessous exposées reconduites sur l'exercice écoulé ou intervenues au titre dudit relèvent des dispositions susvisées.



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

1/ conventions sur exercices antérieures qui se sont poursuivies

- achat par la SAF de poissons à Mr François ABCHEE. Armateur, propriétaire du bateau de pêche dénommé « LE DAUPHIN » et associé de la SAF, pour un montant de 102.648 euros
- achat par la SAF de prestations d'abonnement de géolocalisation à la Société TRACAY, EURL dont l'associé unique est Nicolas ABCHEE, associé de la SAF, pour un montant annuel de 4 716 €
- achat par la SAF de prestations d'abonnement de géolocalisation à la Société SAGIP SARL dont l'associé est Nicolas ABCHEE, associé de la SAF, pour un montant annuel de 4 692.57 €

2/ conventions intervenues sur l'exercice écoulé

Convention d'affrètement conclue entre la SAF, Société « Sœur » et la SPGS le 1^{er} Octobre 2019.

Sur la base de cette convention

1/ pris en son article 7- 1 ont été facturées par la SAF à SPGS :

- au titre des locations en principal, un montant de 292.600 €,
 - au titre de frais annexes la somme de 114.262 €
- soit un montant total de 406.862 €.

2/ pris en son article 7-2 a été accordé par la SAF à la SPGS un avoir d'un montant de 250.501 €.

X. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Il vous appartient également de vous prononcer sur la rémunération perçue par la Présidence de la et le direction Générale de la société au titre de l'exercice écoulé, à savoir :

(i) Rémunération allouée à Monsieur Gaby ABCHEE, Président. :

Fixe de 7.000 € brut mensuel + Prime de 5% assise sur le résultat net de l'exercice :

Soit un montant total de 84.000 € brut + 1.200 € brut

(ii) Rémunération allouée à Monsieur Nicolas ABCHEE, Directeur Général :

Fixe de 1.000 € brut mensuel

Soit un montant total de 12.000 € brut.

Il vous appartient également de reconduire au titre de l'exercice clos le 30/09/2021, ces modalités de rémunération, soit :

- un Fixe de 7.000 € brut mensuel + une Prime de 5% assise sur le résultat net de l'exercice alloués à la Présidence
- un Fixe de 1.000 € brut mensuel alloué au Directeur Général.

XI. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les premiers résultats de l'exercice en cours sont « timides ».



**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

XII. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun des mandats de dirigeant n'a expiré au cours de l'exercice écoulé.

De même s'agissant des mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant qui ont été renouvelés à la clôture de l'exercice 2017.

Toutefois les mandats des membres du Comité d'actionnaires expirant à la date de tenue de la présente AGOA (article XXII -d), il convient de procéder à leur renouvellement ou à la désignation de nouveaux membres par votre assemblée générale sur proposition de chacun des 4 collèges d'actionnaires. (Article XXII - a des statuts).

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Cayenne, le 12 Mars 2021

Monsieur Gabriel Gaby ABCHÉE
Le Président



KPMG
Martinique
1er Rond-point après la Galléria
Acajou Lamentin
97232 - Le Lamentin
Martinique

Téléphone : +596 (0)5 96 71 92 72
Télécopie : +596 (0)5 96 71 65 37
Site internet : www.kpmg.fr

Société Antoine Abchée & Fils SAS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décision collective des associés relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Société Antoine Abchée & Fils SAS

8, rue du Vieux Port – B.P. 20500
97332 Cayenne Cedex

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

KPMG S.A.
Société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais (private company limited
by guarantee)

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directorat et
conseil de surveillance
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
Tour Ego
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417





KPMG
Martinique
1er Rond-point après la Galleria
Acajou Lamentin
97232 - Le Lamentin
Martinique

Téléphone : +596 (0)5 96 71 92 72
Télécopie : +596 (0)5 96 71 65 37
Site internet : www.kpmg.fr

Société Antoine Abchée & Fils SAS

Siège social : 8, rue du Vieux Port - B.P. 20500 - 97332 Cayenne Cedex
Capital social : € 1 500 000

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

A la collectivité des associés de la société Antoine Abchée & Fils SAS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 23 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- **Contrat d'affrètement conclu entre la SAF et la SPGS le 1er Octobre 2019**
 - Personnes concernées : Nicolas Abchée, Président de la Société de Pêche Guyanaise Sauvage SAS et Directeur Général de la Société Antoine Abchée & Fils SAS
 - Nature et objet : contrat d'affrètement

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

KPMG S.A.
Société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais (private company limited
by guarantee)

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directorat et
conseil de surveillance
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Defense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

- Modalités et conséquences financières : Sur la base de ce contrat ont été facturés par la SAF à SPGS :
 - Au titre de l'article 7.1 : un montant de 292.600 € correspondant à la location des navires de pêche à SPGS et 114.262 € de frais annexes refacturés à l'euro ;
 - Au titre de l'article 7.2 : une remise a été accordée par la SAF à la SPGS d'un montant de 250.501 €.

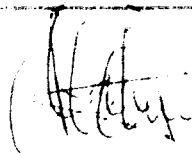
Le Lamentin, le 12 mars 2021

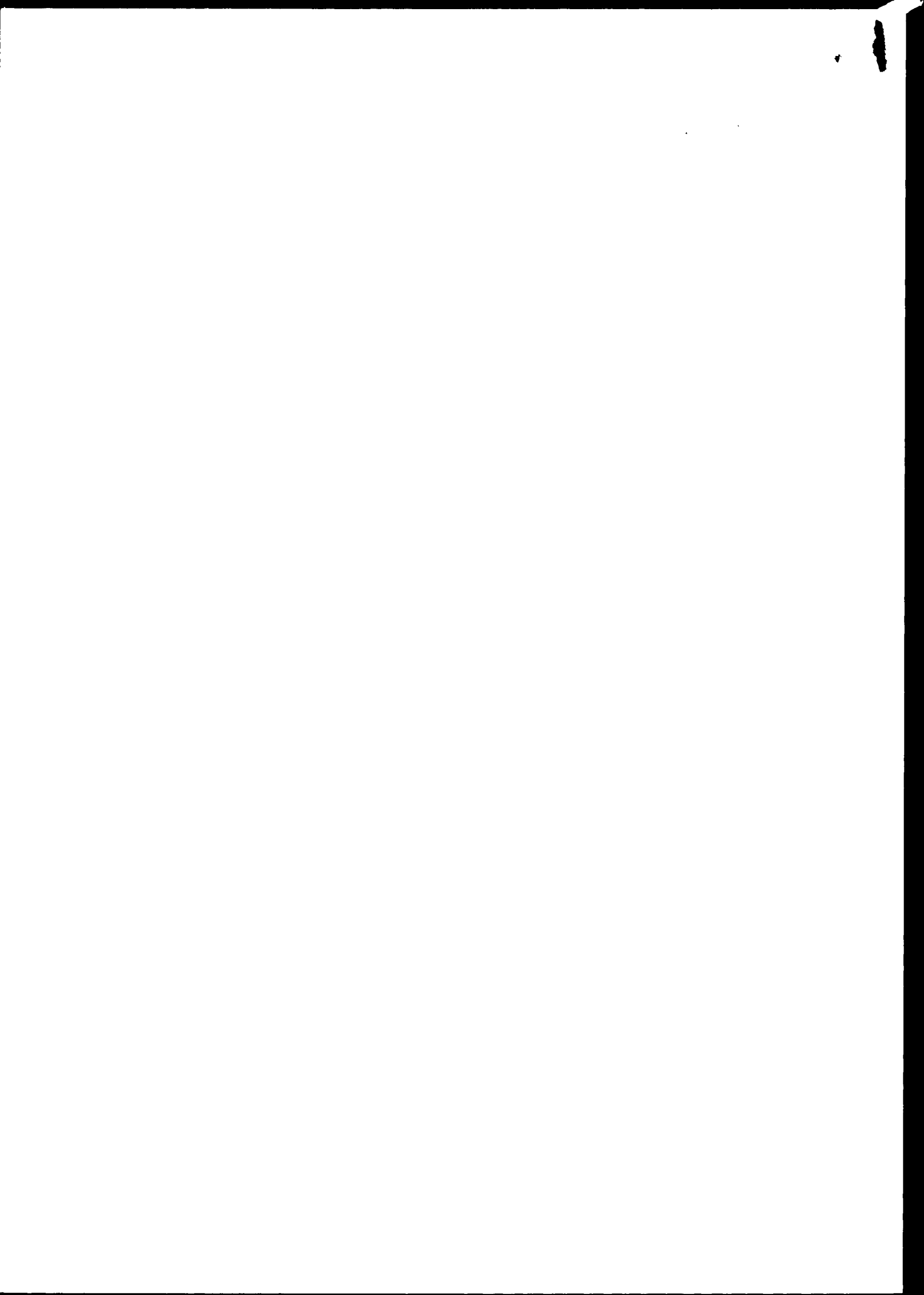
KPMG S.A.



Carole Teboul-Donat
Associée

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL







KPMG S.A.
Quartier Acajou
Le Lamentin 97232
Martinique

*Société Antoine Abchée
& Fils SAS*

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Exercice clos le 30 septembre 2020

Société Antoine Abchée & Fils SAS

8, rue du Vieux Port – B.P. 20500
97332 Cayenne Cedex

KPMG S.A.
Société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee")

KPMG S.A.
Société de commissariat aux comptes
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG S.A.
Quartier Acajou
Le Lamentin 97232
Martinique

Société Antoine Abchée & Fils SAS

8, rue du Vieux Port - B.P. 20500 - 97332 Cayenne Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

À la collectivité des associés de la société Antoine Abchée & Fils SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Antoine Abchée & Fils SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.
Société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais (private company limited
by guarantee)

KPMG S.A.
Société de commissariat aux comptes
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris La Defense Cedex
75726417 RCS NANTERRE

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation du chiffre d'affaires et des subventions ainsi que la présentation des créances et des dettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



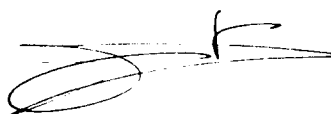
KPMG

Société Antoine Abchée & Fils SAS
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
30 septembre 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

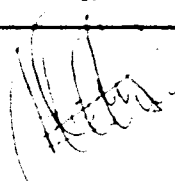
Le Lamentin, le 12 mars 2021

KPMG S.A.



Carole Teboul-Donat
Associée

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



ALL INFORMATION CONTAINED
HEREIN IS UNCLASSIFIED

Capital souscrit non appelé (1)

ACTIVE IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

TOTAL (H)	10 822 329	6 001 445	4 820 884	4 816 198
-----------	------------	-----------	-----------	-----------

ACUTE CIRCUITRY

CREANCES (3)

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

COMPTES DE
RECULARISATI

TOTAL (III)	9 619 685	486 742	9 132 944	5 825 998
-------------	-----------	---------	-----------	-----------

TOTAL ACTIVE (dA/Vh)	20 442 014	6 488 187	13 953 828	10 642 196
----------------------	------------	-----------	------------	------------

(3) dont créances à plus d'un an

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Bilan Passif

		30/09/2020	30/09/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 500 000	1 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	150 000	150 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 500 000	1 500 000
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 465 208	1 239 835
	Résultat de l'exercice	24 045	625 373
Autres fonds propres	Subventions d'investissement	346 816	40 317
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	4 986 068	5 055 524
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
DETTES (1)	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 326 700	3 542 743
	Emprunts et dettes financières divers	312 578	2 575
DETTES (1)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		400 000
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 276 920	686 061
	Dettes fiscales et sociales	419 149	307 915
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 399	59 467
	Autres dettes	631 014	587 911
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	8 967 759	5 586 671
	Ecart de conversion passif		
DETTES (1)	TOTAL PASSIF	13 953 828	10 642 196
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	24 044.67	625 373.01
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 202 003	2 321 088
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	4 904	226 079

1. *Chlorophyll a* (Chl *a*)

1/2

		30/09/2020	30/09/2019		
PRODUITS D'EXPLOITATION		France	Exportation	12 mois	12 mois
	Ventes de marchandises	1 486 660	6 936	1 493 596	1 770
	Production vendue (Biens)	7 426 859	(325)	7 426 534	9 239 177
	Production vendue (Services et Travaux)	605 424		605 424	186 581
	Montant net du chiffre d'affaires	9 518 942	6 611	9 525 553	9 427 528
	Production stockée			188 246	117 782
	Production immobilisée			30 586	37 590
	Subventions d'exploitation			713 315	894 870
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			492 913	25 313
	Autres produits			1 880	47 386
Total des produits d'exploitation (1)				10 952 493	10 550 469
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 992 775	174 529
	Variation de stock			(969 013)	(172 760)
	Achats de matières et autres approvisionnements			4 879 539	5 128 899
	Variation de stock			299 133	(270 793)
	Autres achats et charges externes			1 690 546	2 335 430
	Impôts, taxes et versements assimilés			194 653	289 120
	Salaires et traitements			1 508 634	1 682 412
	Charges sociales du personnel			209 005	213 926
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			776 260	459 071
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			24 152	9 975
	- sur actif circulant			147 666	79 604
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			191 281	12 539
Total des charges d'exploitation (2)				10 944 630	9 941 952
RESULTAT D'EXPLOITATION				7 863	608 517

CERTIFIÉ CONFORME
Compte de Résultat
A L'ORIGINAL

2/2

		30/09/2020	30/09/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 863	608 517
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	20	
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	81 317	107 564
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		81 337	107 564
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		90 128
	Intérêts et charges assimilées (4)	95 583	66 342
	Différences négatives de change	12 236	8 297
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		107 819	164 767
RÉSULTAT FINANCIER		(26 482)	(57 203)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(18 620)	551 314
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	(708)	17 609
	Sur opérations en capital	178 105	67 531
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	177 397	85 140
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	(3 973)	11 082
	Sur opérations en capital	138 705	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	134 732	11 082
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		42 664	74 059
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
TOTAL DES PRODUITS		11 211 226	10 743 173
TOTAL DES CHARGES		11 187 182	10 117 800
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		24 045	625 373
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		(19 527)	72 476
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		(14 760)	10 572
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

CERTIFIÉ CONFORMÉ

A L'ORIGINAL

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **13 953 828** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **11 211 226** euros et un total **charges** de **11 187 182** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **24 045** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2019** et finit le **30/09/2020**.

Suite à la modification de la date de clôture, il a exceptionnellement une durée de **12** mois.

Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire du COVID 19 a eu un impact comptable sur les comptes arrêtés au 30/09/2020. Pour rappel, il convient cependant de mentionner, les événements majeurs suivants concernant l'épidémie du COVID 19 :

- 28/02/2020 : Déclaration de l'OMS : risque très élevé de propagation et d'impact au niveau mondial
- 11/03/2020 : Déclaration de l'OMS : Pandémie COVID 19
- 12/03/2020 : Premières annonces gouvernementales de renforcement des mesures sanitaires
- 17/03/2020 : Confinement total de la population, fermeture des établissements non essentiels afin de faire face à la crise sanitaire

Le plan de continuité d'activité mis en place par la direction est le suivant :

L'activité de SAF a été estimée comme prioritaire par les autorités SAF a donc poursuivi son activité durant la crise.

Aucun autre fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice clos le **30/09/2020**.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

Neant

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Les comptes annuels au 30/09/2020 sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la recertification du plan comptable général, mis à jour par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------|
| - Logiciel | 1 à 3 ans |
| - Construction sur sol d'autrui | 10 ans |
| - Agencements sur sol d'autrui | 6 ans 8 mois à 15 ans |
| - Matériel de production | 4 à 8 ans |

CERTIFIÉ CONFORME**A L'ORIGINAL****Règles et Méthodes Comptables**

- Navires	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	3 à 8 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition et font éventuellement l'objet d'une dépréciation par voie de provision si leur valeur de réalisation probable est inférieure à ce coût.

Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au dernier prix d'achats connu.

Les stocks d'autres approvisionnements (pièces détachées) sont évalués au dernier prix d'achats connu et comprennent le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks de produits sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Une provision pour dépréciation du stock a été constatée sur les pièces détachées afin de tenir compte du risque de perte à la date d'arrêt des comptes. Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Informations sur les parties liées

Les transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées sont les suivantes :

Avec la société SPGIS

● Dette fournisseur	25 196 €
● Créance client	235 932 €
● Client cpte rattaché factures à établir	114 262 €
● Client cpte rattaché avoir à établir	37 400 €
● Achats de crevettes et de poissons :	1 916 258 €
● Loyer chalutiers	292 600 €
● Frais annexes refactures à l'EC / l'EC	114 262 €

Avec la société TRACAY

● Prestation d'abonnement de géolocalisation pour	4 716 €
---	---------

Avec monsieur François ABCHEE

● Achats de poissons pour	102 648 €
---------------------------	-----------

COMPTES CONSOLIDÉS

2020

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2020
		Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	65 725					65 725
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	65 725					65 725
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui	160 035					160 035
instal. agencet aménagement	1 411 892		40 048			1 451 940
Instal technique, matériel outillage industriels	6 451 619		1 234 808		92 020	7 594 407
Instal., agencement, aménagement divers	17 750					17 750
Matériel de transport	773 680		151 525		422 712	502 493
Matériel de bureau, mobilier	88 355		1 534			89 890
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	1 284 102		232 766	812 779	17 006	687 083
Avances et acomptes	208 616				138 705	69 911
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 396 050		1 660 682	812 779	670 443	10 573 510
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	1 000					1 000
Autres titres immobilisés	48 000		101			48 101
Prêts et autres immobilisations financières	159 893			25 900		133 993
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	208 893		101	25 900		183 094
TOTAL	10 670 668		1 660 783	838 679	670 443	10 822 329

Les immobilisations en cours et avances et acomptes sur immobilisations comprennent

- un moteur acquis en 2013 en vue de la construction d'un nouveau bateau de pêche artisanale pour 39 900 €.
- divers frais de rénovation engagés sur le bateau l'Emmanuel pour 24 152 €.
- un acompte versé sur des travaux immobiliers sur l'usine du Vieux Port pour 13 863 €.
- des acomptes versés pour l'acquisition d'un terrain au Degrad des Cannes pour 609 168 €.
- des avances et acomptes versés pour l'étude et la déforestation d'un terrain au Degrad des Cannes pour 69 911 €.

Les deux premiers postes ont fait l'objet de provision pour dépréciation

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Amortissements

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2020
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	44 143	4 720	48 863	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 143	4 720	48 863	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui	29 548	16 254	45 802	
	instal. agencement aménagement	1 267 767	30 151	1 297 918	
	Instal. technique, matériel outillage industriels	3 691 299	614 513	92 020	4 213 792
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	7 837	1 726		9 563
	Matériel de transport	557 543	101 147	422 712	239 278
	Matériel de bureau, mobilier	77 727	4 450		82 177
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 631 722	771 540	514 731	5 888 530
	TOTAL	5 675 865	776 260	514 731	5 937 393

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement

Autres immobilisations incorporelles

TOTAL IMMOB INCORPORELLES

Terrains

Constructions sur sol propre

sur sol d'autrui

instal. agencement, aménag.

Instal. technique matériel outillage industriels

Instal. générales Agencet aménagt divers

Matériel de transport

Matériel de bureau, informatique, mobilier

Emballages récupérables, divers

TOTAL IMMOB CORPORELLES

Frais d'acquisition de titres de participation

TOTAL

TOTAL GENERAL NON VENTILE

Filiales et participations

30/09/2020

Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
			Brute	Nette

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

SCL SAF DDC

1 000 367 99,00 999 999

SNC CFPN LOCATION 1

574 940 (16 607) 100,00 1 1

2. Participations (10 à 50 %)

1. Filiales (Plus de 50 %)

SCL SAF DDC

663

SNC CFPN LOCATION 1

147

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
----------------------------	--------------------------------------	--------------------	-----------------------------------	----------------------

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

Capital

Capitaux propres

Quote part détenue en pourcentage

Valeur comptable des titres détenus - Brute

Valeur comptable des titres détenus - Nette

Prêts et avances consentis

Montant des cautions et avals

Chiffre d'affaires

Résultat du dernier exercice clos

Dividendes encaissés

Filiales non reprises en A

françaises étrangères

Participations non reprises en A

françaises étrangères

Les deux filiales sont en sommeil. Elles n'ont pas établi de comptes annuels au 31/12/2019

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations	178 605	24 152	138 705	64 052
incorporelles				
corporelles				
des titres mis en équivalence				
titres de participation				
autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours	207 322	132 321		339 644
Sur comptes clients	4 384		1 749	2 634
Autres	330 209	15 344	201 090	144 464
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	720 521	171 817	341 544	550 794
TOTAL GENERAL	720 521	171 817	341 544	550 794

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	171 817	341 544
	- financières		
	- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.

Une provision pour dépréciation est pratiquée sur les immobilisations en cours qui ne sont pas mises en service rapidement
La dotation de l'exercice a été constatée en charges d'exploitation pour 24 152 €

CERTIFIÉ CONFORME

A L'ORIGINAL

Créances et Dettes

CREANCES

	30/09/2020	1 an au plus	plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	133 993	16 036	117 957
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 759 989	1 759 989	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	572	572	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	664	664	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	24 024	24 024	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	1 268 477	1 268 477	
Groupe et associés (2)	90 907	90 907	
Debiteurs divers	395 639	395 639	
Charges constatées d'avances	49 807	49 807	
TOTAL DES CREANCES	3 724 072	3 606 116	117 957

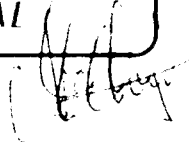
- (1) Prêts accordés en cours d'exercice
 (1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
 (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

DETTES

	30/09/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	4 904	4 904		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	6 321 795	1 556 039	4 565 756	200 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 276 920	1 276 920		
Personnel et comptes rattachés	174 570	174 570		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 382	77 382		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	167 196	167 196		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 399	1 399		
Groupe et associés (2)	312 578	312 578		
Autres dettes	631 014	631 014		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	8 967 759	4 202 003	4 565 756	200 000
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 356 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	364 415			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	312 578			

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Produits à recevoir (avec détail)



	30/09/2020	30/09/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	114 262	42 164	72 098	171.00
Autres créances	1 268 477	1 418 376	(149 899)	-10.57
TOTAL	1 382 739	1 460 539	(77 801)	-5.33

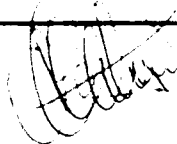
AUTRES CREANCES Subventions PCS à recevoir

2019	802 880 16 €
2020	465 596 37 €

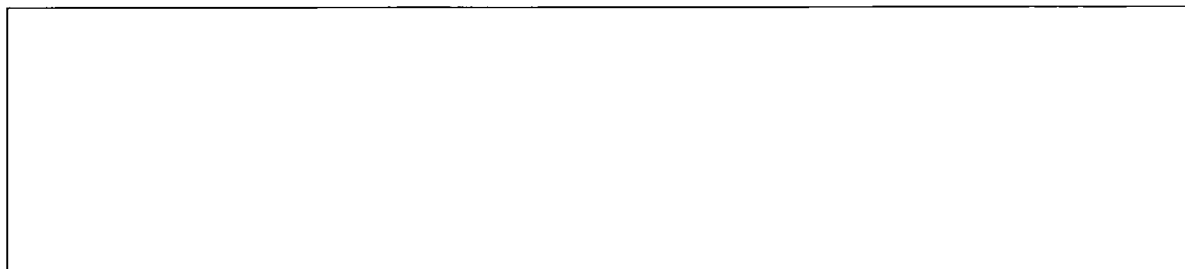
Charges à payer (avec détail)



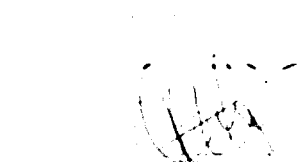
	30/09/2020	30/09/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 202	10 878	13 324	122,49
Emprunts et dettes financières divers		2 575	(2 575)	-100,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	371 432	76 395	295 037	386,20
Dettes fiscales et sociales	264 643	234 445	30 198	12,88
Dettes fournisseurs d'immobilisation	400	58 468	(58 068)	-99,32
Autres dettes	72 169	61 911	10 257	16,57
TOTAL	732 846	444 672	288 173	64,81

CERTIFIÉ CONFORME**A L'ORIGINAL Charges constatées d'avance****Charges constatées d'avance - EXPLOITATION****49 807**

	Période		Montants	30/09/2020
LOYER USINE	01/10/2020	31/08/2020	17 634	
MAINTENANCE ET REDEVANCES	01/10/2020	31/08/2021	6 038	
COTISATIONS PROFESSIONNELLES	01/10/2020	31/12/2020	1 827	
LOCATIONS DE MATERIELS	01/10/2020	31/03/2021	1 416	
ASSURANCES	01/10/2020	31/12/2020	19 274	
IMPOTS LOCAUX	01/10/2020	31/12/2020	2 492	
MEDECINE DU TRAVAIL	01/10/2020	31/12/2020	1 126	

Charges constatées d'avance - FINANCIERES**Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES****TOTAL****49 807**

Société par actions simplifiée



Capital social

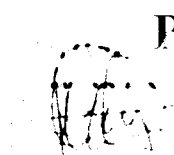
ACTIONS / PARTS SOCIALES

	30/09/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		80 000,00	18,7500	1 500 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		80 000,00	18,7500	1 500 000,00

Ventilation du chiffre d'affaires**CERTIFIÉ CONFORME****A L'ORIGINAL**

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	1 486 660	6 936	1 493 596
Production vendue de biens	7 426 859	(325)	7 426 534
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	605 424		605 424
TOTAL	9 518 942	6 611	9 525 553

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 JANVIER 1978



Produits et Charges exceptionnels

30/09/2020

Total des produits exceptionnels		177 397
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		(708)
EXCEPT DE GREV D'IMPOTS AUTRES	(5 144)	
EXCEPT AUTRES PROD EXCEP OP DE	4 436	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		178 105
EXCEPT PRODTS CESS ELEM ACTIF	75 000	
EXCEPT QUOTE-PART SUBVENT NVES	102 371	
PRODUITS EXCEPTIONNELS ASSURAN	734	
Total des charges exceptionnelles		134 732
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		(3 973)
PENALITES AMENDES FISCALES &	443	
EXCEPT AUTRES CHARGES SUR OP G	4 708	
IMPOTS & TAXES DIFF / EXERC AN	(9 419)	
CHARGES SOCIALES - EXERCICES A	296	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		138 705
VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES	138 705	
Résultat exceptionnel		42 664

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

[Signature]

	30/09/2020	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(18 620)		(18 620)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		42 664		42 664
RESULTAT COMPTABLE		24 045		24 045

(1) après retraitements fiscaux

La société a pratiqué une déduction fiscale au titre des investissements productifs réalisés outre-mer à hauteur de 666 194 €, ainsi qu'un abattement IODEOM de 14 693 €
Après ces éléments et les autres corrections fiscales habituelles, le résultat fiscal s'est élevé à - 656 399 €
Le reliquat du déficit reportable est de 758 195 €

Engagements financiers

30/09/2020

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

EMPRUNTS - BPI GAGE ESPECES - couverte a 60 % au titre du FONDS NATIONAL G	800 000
SOCIETE GENERALE - GAGE SUR STOCKS	200 000
NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE 8, RUE DU VILUX PORT	1 150 000
NANTISSEMENT MATERIEL FRIGORIFIQUE	500 000
HYPOTHEQUES MARITIMES	1 160 000
	3 810 000

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

CAUTIONS ET AVALS DELIVRES PAR LA BANQUE	
Aval et cautions diverses (BRED)	150 150

150 150

Total des engagements financiers (1)

3 960 150

(1) Dont concernant :

- Les dirigeants
- Les filiales
- Les participations
- Les autres entreprises liées

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Effectif moyen

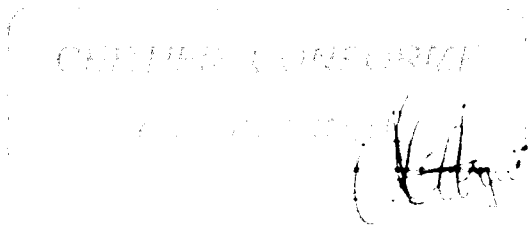
30/09/2020

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures	3
Professions intermédiaires	
Employés	46
Ouvriers	
TOTAL	49



Annexe libre

Subventions d'investissements

La société a enregistré de nouvelles subventions d'investissement à hauteur de 408 870 € au cours de l'exercice clos le 30/09/2020.
La quote part virée au résultat de l'exercice s'est élevée à 102 371 euros.

Subventions d'exploitation

Le compte subvention d'exploitation enregistre les aides à recevoir au 30/09/2020 pour 802 880 € au titre du Plan de Compensation des Surcoûts relatives à l'année civile 2019 (12 mois) et 465 596 € au titre de l'année civile 2020 (9 mois). Le fait générateur est la réalisation des prestations ouvrant droit à l'aide.

Affacturage

Le contrat d'affacturage a poursuivi ses effets au cours de l'exercice clos le 30/09/2020.
Les créances clients financées par le factor s'élèvent à 494 154 € au 30/09/2020 contre 509 189 € à la clôture précédente et figure en Autres dettes.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes figurent au compte de résultat pour un montant de 15 040 € et concernent sa mission de contrôle légal des comptes à hauteur de 13 440 € et diverses attestations à hauteur de 1 600 €.